



Forum: Sécurité Incendie

Topic: Reforme des extincteurs 9 Kg BC , au bout de combien de temp

Subject: Reforme des extincteurs 9 Kg BC au bout de combien de temps

Posté par: indamix

Contribution le : 19/9/2005 18:39:51

Bonjour à tous,

un problème se pose à moi.

J'ai un parc d'une 50 aine d'extincteurs 9 kg poudre et je viens de contacter une entreprise afin qu'elle s'occupe de la maintenance de ces extincteurs.

Ce matin le technicien m'informe qu'il faut que je reforme quasiment 50 % de mes extincteurs car ils ont plus de 15 ans!

Et là je fais vaguement le calcul, je me dis aie et dans un autre coin de ma tête je tente de faire appel aux quelques cours en matière d'incendie que j'ai reçu et je me demande si c'est bien vrai.

Je suis d'accord sur le fait qu'il existe des regles APSAD oux autres normes mais je ne connais aucun texte à caractère réglementaire (loi, arrêté, décret ...etc) obligeant a réformer un extincteur vieux de plus de 15 ans.

J'ai epluché l'arrêté de mai 1963 modifié mais j'ai rien trouvé, alors connaissez vous un texte qui accredite le discours de ce technicien ou est-ce purement un argument commercial sous couvert d'une certification APSAD visant à convaincre les non-initiés ?

merci de vos réponse